

CHARLEROI Jumet

« Maintenir un centre ouvert pour mineurs »

À Jumet, la création d'un centre fermé pour mineurs délinquants soulève l'opposition. Une partie du personnel et des riverains veulent le maintien de l'activité actuelle.

● **Didier ALBIN**

Un projet de centre fermé peut en cacher un autre. Jumet est bien placé pour le savoir puisque deux gouvernements ont prévu d'y ouvrir des structures sécurisées : le fédéral pour l'accueil d'illégaux à rapatrier, et l'exécutif de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour des mineurs délinquants qui ne sont plus du ressort des juridictions de la jeunesse.

Concrètement, il s'agit de transférer une partie des activités du centre de Saint-Hubert, trop éloignées. Un projet qui suscite la colère d'une partie du personnel, car il impose à terme le départ des deux sections éducationnelles qui sont aujourd'hui en place, heureusement sans

perte d'emploi. Avec le service d'accompagnement, elles occupent un total de 65 travailleurs.

Face à cette réforme, des éducateurs accusent le ministre de l'Aide à la jeunesse, Rachid Madrane (PS), de « vouloir favoriser la région bruxelloise où il a été élu, en la dotant de sa première IPPJ ». Ils lui reprochent surtout de l'avoir fait sans concertation avec les acteurs de terrain. Pour eux, c'est un gaspillage d'expertise, de compétences et de partenaires. Au fil de 60 ans d'action à Jumet, « des contacts s'étaient en effet noués avec des intervenants associatifs et institutionnels, disent-ils. Tout cela va être perdu ». Une critique que l'on balaie d'un revers de main au cabinet Madrane : « Les centres fermés ont évolué, explique-t-on. Depuis 2015, les jeunes n'y sont plus en cellule 22 heures sur 24. On leur propose des activités : peinture, bricolage, jardinage, musique, prévention. De nombreuses ressources seront donc toujours au service de l'IPPJ carolo. »

Contre-offensive

La transformation du site ne passera pas inaperçue dans le quartier, puisque des grilles hautes de 6 mètres vont devoir être

placées pour limiter les risques de fugues et d'intrusion. Ce qui inquiète des riverains. Jumet n'a pas la capacité d'absorber un centre fermé en conservant ses deux sections ouvertes. Et la Fédération Wallonie-Bruxelles organise cette réforme à enveloppe fermée, sans nouveau moyen budgétaire, ce qui impose des glissements de capacité en interne.

Si aucune suppression d'emploi n'est à l'ordre du jour, les éducateurs devront choisir entre un lieu de travail ou un métier différent. La volonté est de répondre au maximum aux attentes du personnel. À Jumet, 13 % des travailleurs sont âgés de plus de 60 ans, 27 % n'habitent pas dans la région.

Politiquement, le groupe MR organise la contre-offensive. Pour sauvegarder les activités de centre ouvert, le député wallon Philippe Knaepen a adressé à chacun des quatorze bourgmestres de l'arrondissement un canevas de motion. Le conseil communal de Courcelles l'a déjà adopté. Le texte sera présenté dans les prochaines semaines, notamment à Aiseau Presles, Pont-à-Celles, Bons Villers et Charleroi. ■